



**MAITRISE UNIVERSITAIRE EN LOGOPEDIE (MUL) 1ERE ANNEE
STAGES D'OBSERVATION
SEMESTRE D'AUTOMNE**

DOCUMENT D'INFORMATION A L'ATTENTION DES LOGOPEDISTES ET DES ETUDIANT-ES EN MUL1

Rappel sur la formation clinique dans le cadre de la Maîtrise en logopédie de l'Université de Genève :

MUL1	Stage d'observation	8h	Population adulte en institution : troubles neurologiques, handicap, ORL...
	Stage d'observation	8h	Population enfant en institution dans des domaines spécialisés : surdit�, handicap, TSA, troubles d'apprentissage...
	<i>Les deux stages ci-dessus font l'objet du descriptif ci-après.</i>		
	Stage de sensibilisation	16h	Pathologie courante, en institution ou cabinet ind�pendant
MUL2	Stage 1	400h min	Les deux stages doivent �tre effectu�s dans des contextes professionnels diff�rents
	Stage 2	400h min	

Modalit s des stages d'observation :

Ces deux stages sont r alis s durant l'ann e de MUL1 et se d roulent au semestre d'automne (entre octobre et d cembre). Leur dur e est de 8h chacun.

Ils se d roulent dans des institutions romandes, exceptionnellement dans des cabinets ind pendants lorsque l'activit  clinique de la/du logop diste est majoritairement en lien avec les populations cibles.

Un stage est effectu  aupr s d'une population adulte. L'autre stage est r alis  aupr s d'une population d'enfants/adolescents en milieu sp cialis .

Les logop distes qui assurent l'encadrement des stages d'observation doivent b n ficier d'une exp rience professionnelle clinique de **deux ans minimum**. Elles/ils re oivent   titre de d dommagement pour leur engagement un bon de formation nominatif, valable deux ans, pour une journ e de formation continue en logop die organis e par l'UNIGE, sauf convention particuli re.

Objectifs :

Les stages d'observation visent   familiariser les  tudiant-es avec diff rentes populations ainsi que diverses formes d'exercice de la profession.

Ces stages ont pour but de permettre aux  tudiant-es de se familiariser avec le travail des logop distes en lien avec des populations sp cifiques et de leur faire d couvrir des institutions romandes avec lesquelles elles/ils pourront  tre amen s   collaborer dans leur pratique professionnelle future.

Ces stages ayant lieu au d but de leur formation, les stagiaires conservent un statut d'observateur/d'observatrice. N anmoins, si le contexte du stage l'exige, il est possible de leur demander d'intervenir bri vement aupr s des patient-es.

Les responsables de stage ont pour mission de permettre aux stagiaires de les observer dans diff rents contextes d'intervention ( valuation, prise en charge, colloque...), de planifier un moment d' change sur les situations rencontr es et d' valuer les stagiaires sur diff rents crit res tels qu'ils apparaissent dans le formulaire d' valuation formative qui accompagne ce document. **Il est important que les responsables de stage soient attentifs/attentives et signalent les difficult s que pourraient rencontrer les stagiaires d s ce stade de la formation afin qu'une aide sp cifique puisse leur  tre propos e.**

Responsabilités des stagiaires :

- Faire valider, si besoin, les demandes de « rocares » de places de stage entre deux étudiant-es qui se seraient au préalable accordé-es sur cette démarche. Ces demandes doivent impérativement être adressées par écrit à la responsable académique des stages au plus tard 3 jours après la distribution des listes.
- Prendre contact avec les logopédistes au plus tôt 4 jours après l'attribution des places de stage mais au plus tard dans un délai de deux semaines.
- Se montrer flexible et disponible aux dates proposées par les logopédistes.
- Faire parvenir avant le stage aux logopédistes une liste des cours universitaires déjà suivis et ceux suivis actuellement.
- Demander au début de chaque stage si la prise de notes est possible et à quels moments.
- Prendre avec soi une copie du formulaire d'évaluation et le faire remplir.
- Etre en possession d'une attestation d'assurance couvrant le risque professionnel et individuel d'accident.
- Ne pas faire de démarches personnelles auprès des praticien-nes pour obtenir une place de stage extra-cursus.

Responsabilités des logopédistes assurant l'encadrement :

- Prendre connaissance des cours suivis au préalable ou actuellement par les étudiant-es.
- Permettre aux étudiant-es d'observer plusieurs activités cliniques directes.
- Planifier un temps de discussion.
- Remplir le formulaire d'évaluation formative et le renvoyer à l'adresse stages-logo@unige.ch.

Validation :

Ces stages d'observation sont validés :

- si les étudiant-es se sont rendu-es sur les deux lieux de stage,
- si les formulaires d'évaluation ont été remplis et renvoyés à l'adresse stages-logo@unige.ch au plus tard une semaine après la fin des cours du semestre d'automne.